COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Oui aux EPR2 de Belleville et Sury-Près-Léré

Le conseil communautaire du Pays-Fort, Sancerrois, Val de Loire s'est réuni à Léré, jeudi 22 octobre. L'assemblée a redit son entier soutien à l'accueil de futurs réacteurs EDF de type EPR2 pour assurer l'avenir économique et énergétique du territoire.

HERVÉ MARTIN
hervemartin@centrefrance.com

EPR2. Motion pour deux nouveaux réacteurs à Belleville-sur-Loire et Sury-Près-Léré. Laurent Pabiot, président, invite l'assemblée à se prononcer pour ou contre la candidature de Belleville-sur-Loire et Sury-Près-Léré pour l'accueil de futurs réacteurs nucléaires qui remplaceraient les actuels et garantiraient des revenus économiques substantiels au territoire pour un demi-siècle de plus.

Dans 30 ans minimum

Le président rappelle que le vote avait été proposé au précédent mandat. Il s'agit d'un projet à un horizon de trente ans minimum ; le vote validera la candidature de Belleville pour des EPR2, de nouvelle génération. Il est proposé d'exprimer un soutien ferme et entier au renouvellement de la filière nucléaire française conduite par EDF et permettre à l'exploitant de préparer l'implantation de réacteurs EPR, d'ici 30 ans. La candidature de Belleville a de bonnes chances d'être retenue. La décision politique sera connue d'ici la fin de l'année.

Jean-Louis Billaut a signé, mais « regrette qu'il n'y ait pas de débat national sur quelle énergie, pour qui et pour quoi faire ». Il aurait apprécié que les habitants soient conviés au débat. Laurent Pabiot rappelle les réflexions sur l'implantation des énergies renouvelables, « il y a trois ou quatre ans, on n'a eu aucun retour pour le solaire, l'éolien, la géothermie ».

Une élue bellevilloise ose afficher son opposition au dogme du nouveau nucléaire « car l'emprise foncière, c'est la mort de l'agriculture. L'agriculture, c'est mon ADN, je ne peux pas accepter ». Elle note cependant les retombées positives, niveau commerce, tertiaire, emplois, habitat. Le débat glisse ensuite sur les retombées économiques considérables du site nucléaire et un mode de partage souvent revu par l'État, qui ne profite guère qu'à la localité hôte (actuellement, Belleville et Sury-Près-Léré), puis au Département, la Région et l'État ; mais pas particulièrement à l'intercommunalité. Bruno Van der Putten, maire de Belleville, en précise les contours actuels et les limites, fluctuantes au fil des années et textes successifs. « Ensuite, la fiscalité des EPR, on ne sait pas ce qu'elle sera. Il y a une piste de réflexion, la répartition des taxes des futurs réacteurs sera peut-être très différente. À Penly, c'est 50 % au Département et 50 % en local », où s'est créée une nouvelle communauté de communes. Les choix du passé ne seront pas ceux du futur, à l'heure des intercommunalités.

Partage du gâteau fiscal

Laurent Pabiot suit de près les calculs et les options pour maximiser les retombées économiques à l'échelle de la CdC : fiscalité professionnelle unique (FPU) ou fiscalité additionnelle ? « Résultat : sur notre territoire rural avec une industrie localisée et la richesse économique produite, le système de la FPU n'est avantageux que pour Belleville ! »

La tendance générale en matière de fiscalité est de favoriser l'intercommunalité, en matière de recettes et d'équipements. « Si une commune transfère des compétences, elle perd les dotations d'État et ne les retrouve pas », insiste le président. Et de prévenir : « La fiscalité pour un EPR2, dans 30 ans, beaucoup de choses auront changé, c'est dans six mandats... »

Le président estime qu'il est dans l'intérêt des élus (actuels) de se projeter dans ce futur proche et extrapoler les recettes et dépenses à venir : « C'est un sujet qui doit être expliqué... Que chacun prenne conscience de ce qui se passerait... »

Vœu : le conseil communautaire émet « un soutien ferme et entier » au projet d'EPR2 à Belleville et Sury-Près-Léré, synonyme d'emplois et de création de richesse pendant de nombreuses années ; y compris dans la périphérie de Belleville et Sury, où la perspective de l'accueil de nouvelles familles, de La Charité-sur-Loire jusqu'à Briare et Gien, est un formidable enjeu pour le territoire. Adopté à la majorité. ■



Une large majorité de "Oui" pour les réacteurs EPR2. PHOTO LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE